

Dossier de candidature pour le

« Recueil des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la Cité »

Acte de candidature

Courrier Arrivé

13 JUL. 2011

SPAU

A - Vos coordonnées :

Nom de l'organisme candidat (collectivité territoriale, entreprise, association, etc.) :

..... Mairie d'Evry

Catégorie à laquelle appartient le candidat :

- Maître d'ouvrage
- Maître d'œuvre avec l'accord du maître d'ouvrage
- Gestionnaire, exploitant ou opérateur

Nom et fonction du responsable de la candidature :

..... PATRICE SCHAFFUSER - D.G.S.T.

Adresse :

..... Place des Droits de l'homme et du Citoyen

Code postal : 91011 Ville : EVRY

Tél. : 0160916190 Portable :

Fax : 0160916194 Courriel : p.schaffuser@mairie-evry.fr

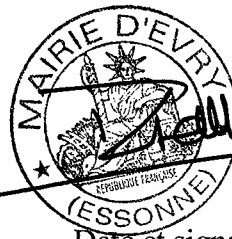
Adresse de la réalisation :

..... Place de La Commune - Quartier des Epinettes

B - Les thématiques proposées :

Souhaite présenter la réalisation dans la thématique suivante (1 seule thématique par dossier) :

- Logement
- ERP
- Transport
- Voirie, espaces publics



Date et signature

J'accepte que mon dossier soit présenté devant le comité national (si sélection au niveau départemental) et que tous les éléments produits fassent l'objet d'une diffusion et d'une reproduction. Je m'engage également à fournir tous éléments supplémentaires permettant sa publication détaillée au « recueil des belles pratiques et des bons usages ».

Éléments constitutifs du dossier

A – Présentation de la réalisation (obligatoirement achevée, livrée et mise en exploitation)

Présentez en une page maximum votre réalisation en spécifiant les familles de handicap concernés.

B – Spécifications techniques de la réalisation

Précisez en trois pages maximum en quoi votre réalisation répond aux critères listés ci-après.

1. Qualité d'usage :

- Détaillez comment l'accessibilité à tout et pour tous (notamment différents types de handicap) a été pensée et mise en œuvre, en application de la réglementation issue de la loi du 11 février 2005 et mettez en évidence les éventuels « plus » ajoutés aux prescriptions réglementaires d'accessibilité pour faciliter l'usage
- Expliquez comment la sécurité a été garantie pour l'ensemble des usagers
- Précisez comment l'interface entre votre réalisation et les autres maillons de la chaîne du déplacement (bâtiments voisins, espaces publics et voirie environnants, systèmes de transport en commun locaux selon les cas) a été traitée
- Signalez les éventuels points forts de la réalisation sur les items suivants :
 - image et sens (impressions ressenties sur les espaces, adéquation de ces impressions par rapport à la représentation du lieu, de l'institution ou du service, image de la réalisation dans la Cité) ;
 - confort d'ambiance (acoustique, lumineux, thermique) ;
 - mode d'occupation de l'espace et son potentiel d'évolution (dimensions et formes par rapport à l'usage attendu, disposition des mobiliers et équipements, capacité de l'espace à évoluer) ;
 - autre.

2. Qualité urbanistique et esthétique : Indiquez les éventuels points forts de la réalisation sur les thèmes suivants :

- inscription de la réalisation dans la ville (lien avec les équipements ouverts au public, la voirie, les espaces publics, les systèmes de transport, etc.),
- intégration paysagère et architectural du projet,
- perception esthétique de la réalisation par les riverains, les usagers
- autre

3. Qualité environnementale : Signalez les éventuels points forts de la réalisation en matière de :

- atteinte d'un objectif de performance thermique,
- obtention d'un label,
- démarche d'évaluation de l'empreinte, environnementale,
- utilisation de systèmes d'énergies renouvelables,
- valorisation des déchets, etc.

4. Innovation : Signalez, le cas échéant, toute approche innovante de la prise en compte de l'accessibilité, toute utilisation de technique innovante, etc.

C – Modalités retenues pour la conception et la mise en œuvre de la réalisation

1. Quels partenariats avez-vous tissés ? Quelle concertation avez-vous mise en place ? Expliquez le choix de ces partenaires et les modalités pratiques de ces partenariats, coopération et concertation (détails de la démarche projet notamment) retenues (30 lignes maximum).
2. Quelle information, auprès de quel(s) acteur(s) ou public(s) ? selon quels moyens ? a été portée à chaque stade du processus, de la conception à la mise en exploitation ? (20 lignes maximum)
3. Quels organismes financeurs ont été mobilisés ? Précisez, le cas échéant, le tour de table financier (10 lignes maximum). Indiquez le coût global de la réalisation

D – Avantages et gains pour le maître d'ouvrage, l'exploitant, les usagers...

1. Explicitez l'analyse coût/avantages en terme de fonctionnement et d'investissement pour l'exploitant et/ou le maître d'ouvrage. Des solutions alternatives limitant l'impact financier ont-elles été identifiées et mises en œuvre ? (20 lignes maximum)
2. Indiquez les bénéfices révélés et non attendus au moment de la conception (10 lignes maximums)
3. Quels indicateurs ont été retenus pour s'assurer de la bonne appropriation de la réalisation par les usagers ?

E – Difficultés rencontrées et points de vigilance

1. Quels sont les obstacles qui ont dû être surmontés ? (20 lignes maximum)
2. Quels sont les points de vigilance pour une telle réalisation ? (20 lignes maximum)
3. Quels sont les facteurs et les conditions de la réussite pour mener à son terme un tel projet ? (20 lignes maximum)

Conclusion

Ecrivez en quelques lignes la présentation de votre réalisation que vous voudriez voir retenue dans « le recueil des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la Cité »

Pièces à joindre au dossier de candidature :

- photos (au maximum 10, sauf si réalisation d'envergure, de résolution 300 dpi)
- plans : 1 ou plusieurs si cela permet une meilleure compréhension



D.G.S.T.

Direction Espace Public et Cadre de Vie

Contact : Agathe BASSOT

Tél : 01.60.91.61.90

Email : a.laval@mairie-evry.fr

Réf : AB/JM

Dossier de candidature pour le
« Recueil des belles pratiques et bons usages en matière
d'accessibilité de la Cité »

Objet : Réponses aux éléments constitutifs du dossier

A. Présentation de la réalisation

Le site réaménagé se situe sur la place de la Commune, dans le quartier des Épinettes à Évry.

État des lieux :

Le site était initialement assez complexe dans la répartition de ses circulations piétonnes, autant dans la forme que dans les axes de circulation. Cet état impliquait une difficulté de lisibilité de l'espace.

De plus, l'espace n'était pas aux normes handicapés.

Une étude urbaine sur le secteur, menée avec l'Atelier de Travail Urbain du Conseil de Quartier, en mars 2006 avec la Direction Générale Adjointe à l'Urbanisme, a mis en évidence le manque de lien visuel entre la place haute et la place basse, due à l'opacité des structures en béton de l'ouvrage, ainsi qu'à l'absence d'un lien direct visuel et physique.

Après un diagnostic des espaces publics et de l'ouvrage d'Art, mené par la Direction Générale des Services Techniques, il a été analysé la vétusté des espaces publics et par conséquent la nécessité d'intervenir pour la sécurité des habitants : sols dégradés, gardes corps rouillés, peintures murales décrépies, déversement du mur.

Les familles de handicaps concernées sont les suivantes :

- handicap physique,
- handicap visuel,
- handicap auditif,
- handicap mental et psychique.

B. Spécifications techniques de la réalisation

1. Qualité d'usage

Prise en compte de l'accessibilité à tous :

- Handicap physique :
 - Prise en compte des aires de rotations et largeur des cheminements pour les fauteuils roulants.
 - Réfection des sols pour assurer une qualité des cheminements.
 - Équipements adaptés : double main courante sur la rampe.
 - Pente aux normes pour les Personnes à Mobilités Réduites.

- Handicap visuel :
 - Mise en place de contrastes visuels entre les matériaux (granit gris clair / enrobé noir / enrobé rouge).
 - Clous pour signaux podotactiles, potelets têtes blanches (passage piétons et emmarchements).
 - Contre bordures le long du fil d'eau, sur le trottoir situé place haute.

- Handicap auditif :
 - Lisibilité des espaces.
 - Signalisation.

- Handicap mental et psychique :
 - Signalétique.
 - Lisibilité des espaces.

Sécurité :

L'ouvrage d'Art a été aménagé selon les prescriptions du bureau de contrôle spécialisé. Des dispositifs anti stationnements et anti intrusion des véhicules ont été installés (contre bordures, potelets, borne automatique de contrôle).

Interface entre réalisation et autre maillons de la chaîne des déplacements :

Prise en compte de la chaîne des déplacements :

- Réfection des sols pour améliorer la circulation des Personnes à Mobilités Réduites vers la station de bus du site propre « place de la Commune », à proximité du site, des commerces, des écoles et des Maisons de Quartier.
- Installation et signalétique pour vélos.
- Borne d'appel pour les commerces et véhicules de secours.

Points forts :

- Image et sens :
 - Simplification des circulations.
 - Rénovation d'un site vétuste et présentant des problèmes de sécurité pour les usagés et les handicapés.
 - Réponse à une demande ancienne des habitants de relier la place haute et la place basse (exemple : risques de chutes – sols vétustes).
- Confort d'ambiance :
 - utilisation de matériaux qualitatifs (granit) et durables (enrobé), entretien simple.
 - Thermique accoustique : remplacement et renforcement des plantations (ombre du feuillage)
- Prise en compte des usages :
 - Repositionnement des bancs et corbeilles de rues pour améliorer l'intégration de ces mobiliers dans l'aménagement de la place basse et le confort visuel et physique des usagers ainsi que la prise en compte de l'attente des familles à la sortie de l'école maternelle « La Communale ».
 - Conservation d'un accès pour la maintenance et l'entretien des Espaces Publics (rampe).

2. Qualité urbanistique et esthétique :

Par conséquent les orientations d'aménagement retenues ont été les suivantes :

- Rétablissement d'une continuité entre place haute et place basse :
 - simplification et réduction du nombre d'accès,
 - continuité physique (aménagement d'un grand emmarchement),
 - continuité visuelle par la transparence des mobiliers : remplacement des murs en béton par des barreaudages.
- Renforcement des alignements d'arbres afin d'accompagner les cheminements piétons (choix des essences adaptés au site, et similaires à celles existantes).
- Respect de la charte de mobilier urbain municipale (RAL noir 9005, bancs, corbeilles, matériaux...)

3. Qualité environnementale :

- Utilisation de matériaux et mobiliers pérennes.
- Fosses d'arbres en stabilisé pour la perméabilisations des sols.
- Prise en compte de la maintenance (traitement anti tag des murs de l'ouvrage).
- Plantation de végétaux adaptés aux sols et aux conditions climatiques locales, racines pivotantes (pour éviter les dégâts racinaires et diminuer la fréquence d'arrosage ainsi que d'optimiser la résistance aux maladies).
- Mise en place d'abris bac pour le tri sélectif d'un bâtiment.

C. Modalités retenues pour la conception et la mise en œuvre de la réalisation

1. Partenariats :

- Représentants de l'Atelier de Travail Urbain du Conseil de Quartier.
- Représentants de l'écoles La Communale.
- Commerçants du quartier.
- Chargé de mission handicap à la ville.

Ces partenaires ont été associés depuis la conception jusqu'à la réalisation du projet de réaménagement.

2. Concertation Conseil de Quartier et Atelier de Travail Urbain :

Présentation à l'Atelier de Travail Urbain du Conseil de Quartier des Épinettes :

- le 02 février 2010,
- le 07 décembre 2010,
- le 08 février 2011,
- le 05 avril 2011.

Communications aux habitants :

- Conseil de Quartier le 06 mai 2010, présentation du projet,
- Une lettre d'information habitants sur les travaux en novembre 2010,
- Un panneau de communication sur site en supplément du panneau chantier sur la durée des travaux.
- Parution dans le journal municipal en novembre 2010

3. Organisme financeurs :

État : CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), subvention de 250 000 € TTC

Montant des travaux : 380 000 € HT

Coût global de l'opération : 422 398,98 € HT

D. Avantages retenues pour la conception et la mise en œuvre de la réalisation

1. En terme de fonctionnement l'avantage pour le Maître d'ouvrage est d'avoir un aménagement pérenne, facile d'entretien et accessible aux engins chargés de la maintenance.
2. Les solutions pour limiter l'impact financier ont été d'utiliser des matériaux simples (enrobé, béton) tout en mettant des matériaux de qualité ponctuellement (aménagement, mobilier anti stationnement et emmarchement en granit).

3. Indicateurs :

- Diminution du vandalisme,
- Augmentation des fréquentations du site la journée et samedis et dimanches
- retours positifs en Conseil de Quartier (appropriation du site réaménagé par les habitants),
- portage politique du projet et investissement des Élus dans la concertation.

E. Difficultés rencontrées et points de vigilance

1. Vandalisme (appropriation du projet par les riverains).
2. Sécurisation du chantier et des circulations piétonnes.
Conditions climatiques (réalisation du chantier en hiver).
3. La concertation,
L'utilisation de matériaux pérennes et durables,
Intégration du projet dans le site,
Prise en compte des usages et handicapés.

CONCLUSION

- Aménagement partagé par les habitants qui se sont approprié la réalisation.
- Aménagement qualitatif qui transforme un site par peu de transformations mais par des actions simples et pertinentes.
- Prise en compte du coût global d'aménagement (investissement et fonctionnement).
- Prise en compte des usages (piétons, transports en commun, voitures, modes doux, commerces, écoles, Maison de Quartier, Personnes à Mobilités Réduites, livraisons, entretien des Espaces Publics).